



L'ATT XV et LA MAIRIE du XV  
Avec le Comité de Paris et la  
Fédération Française de Tennis  
de Table organisent

## LES OLYMPING'S DU 15ème

Le Dimanche 24 mars 2024 à partir de 9h

Un tournoi départemental de tennis de table - FFTT

homologué sous le N° 75-01

qui se déroulera à la :

Mairie du XVème - Salle des fêtes

31 rue Péclet

75015 PARIS

Métro : LIGNE 12 Station Vaugirard

Bus : 39, 70 80, 88 (Arrêt Mairie du 15ème) et 89 (Arrêt Cambronne-Lecourbe)

**ARRIVEE : 9h**

**POINTAGE : 9h15**

**DEMARRAGE TOURNOI : 9h30**

Article 1 - L'Association de Tennis de Table du XVème organise son tournoi départemental de tennis de table, réservé uniquement aux Clubs parisiens, le dimanche 24 mars 2024, ouvert à tous les joueurs et joueuses de catégories Juniors, Séniors et Vétérans en possession d'une licence traditionnelles FFTT valide. Ce tournoi est organisé avec le Comité départemental de tennis de table de Paris. Il se déroulera à la Mairie du XVème - Salle des fêtes - 31 rue Péclet, 75015 PARIS à partir de 9 heures.

Article 2 - Le tournoi se déroulera par équipe mixte de 2 personnes maximum : 1 homme et 1 femme. Un joueur et une joueuse ne peuvent figurer que dans une seule et même équipe. Un même Club est autorisé à présenter autant d'équipes mixtes qu'il le souhaite, dans la limite de la capacité d'accueil du Tournoi. Il sera privilégié le maximum de Clubs Parisien représentatifs.

Article 3 - Toutes les joueuses et tous les joueurs devront être en possession de leur licence valide et être en tenue sportive réglementaire. Ils devront également être en règle concernant la certification médicale sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi.

Article 4 - Le tournoi sera limité à 48 compétiteurs, soit 24 équipes mixtes composées de 2 personnes par équipe. Une équipe composée de 2 joueurs de clubs parisiens différents est autorisée en cas de manque d'effectif mixte dans l'un d'eux.

Article 5 - Le premier tour se déroulera par un tableau à élimination directe. Le tirage au sort des rencontres aura lieu par juge arbitre le dimanche 24 mars 2024 à partir de 9h15, soit un quart d'heure avant le début du tournoi qui démarrera à partir de 9 heures 30 précises. Il ne pourra y avoir plus de 24 équipes inscrites. Dès leur arrivée, chaque équipe complète doit se faire pointer à la table d'arbitrage.

L'équipe perdante du premier tour pourra être qualifiée pour disputer un tableau consolant par élimination directe en fonction de l'avancement du déroulement du Tournoi.

Article 6 - Les épreuves se dérouleront sur 12 tables suivant le règlement F.F.T.T. en vigueur (parties au meilleur des 5 sets en 11 points). Les rencontres auront lieu en cinq parties selon la formule suivante : deux simples (homme/homme et femme/femme) - un double - deux simples (femme/homme puis homme/femme). Les parties se disputent au meilleur des cinq manches de 11 points, avec 2 points d'écart.

Après le double, et si le score n'est pas acquis, les deux parties restantes se jouent.

Il est précisé que les participants s'arbitreront mutuellement ou s'autoarbitreront (pour les doubles) pour chaque partie jouée.

Article 7 - Les droits d'engagement sont fixés à 10€ par participant.

Article 8 - Les responsables, correspondants ou Présidents des Clubs parisiens devront transmettre les inscriptions de chaque équipe et leur composition au plus tard le lundi 18 mars 2024 à : [olympingxv@attxv.fr](mailto:olympingxv@attxv.fr).

Le nombre d'équipes participantes sera réparti de manière homogène, autant que possible, afin d'avoir la plus grande représentativité des Clubs de tennis de table parisiens.

Les inscriptions retenues seront confirmées auprès des responsables, correspondants ou Présidents des Clubs par retour de mail le jeudi 21 mars 2024, avec les informations nécessaires pour les règlements via helloasso.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'organisateur :

Jean-luc BOURGEAS

06 83 62 23 87 et/ou [olympingxv@attxv.fr](mailto:olympingxv@attxv.fr).

Article 9 - Le tournoi sera doté de 600 € et récompensera en numéraires les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes selon le tableau ci-dessous, quel que soit le nombre d'équipes engagées au Tournoi.

	Tableau
Vainqueur	160 €/joueur
Finaliste	80 €/joueur
Demi-finalistes	30 €/joueur
TOTAL	600 €

Article 10 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol pouvant survenir pendant le déroulement du tournoi ainsi que pour les accidents qui ne seraient pas liés au fait de la participation à la compétition et ceux qui pourraient se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve.

Article 11 - La tenue sportive est obligatoire (tennis, short, maillot et raquette). Le port des chaussures de ville est interdit dans l'aire de jeu. Il est également formellement interdit de fumer dans la salle. Les balles de couleur blanche seront fournies par l'organisation.

Article 12 - Tout engagement vaut implicitement acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement.

Article 13 - Il n'y aura pas d'interruption à l'heure du repas. Les organisateurs se réservent le droit de proposer une buvette qui distribuera sandwiches et boissons payants.

Article 14 - Selon le nombre de participants, les organisateurs s'autorisent tout changement de formule et se réservent le droit de prendre les décisions qu'ils jugeront nécessaires pour le bon déroulement du Tournoi.